



# Face à l'ACTU

*Le point de vue de l'Église catholique à Annemasse et  
Vétraz sur un événement : LE LOGEMENT*

## LE SUJET

A côté d'une production de logements importante, mais toujours insuffisante, **la crise du logement** perdure et se fait sentir encore plus durement lorsque la précarité frappe ou lorsque la situation économique se tend dans des régions dynamiques économiquement comme notre région frontalière. Notons que la réalité est souvent différente entre Annemasse et Vétraz-Monthoux.

Ceux qui sont décentement logés semblent avoir parfois une faible conscience de la gravité de la situation et il faut la rencontre de personnes en situation de précarité ou être face à la recherche de logements par des jeunes ou de jeunes foyers pour se rendre compte de la tension extrême autour de la location ou de l'accession à la propriété.

### **Quelques chiffres :**

-3950 demandes de logements sociaux à Annemasse au 1<sup>er</sup> septembre 2015, alors que cette catégorie de logements représente déjà plus de 25 % de l'ensemble de son parc.

-Un marché locatif privé extrêmement tendu, des niveaux de prix de loyers parmi les plus élevés des villes de province, des écarts de loyers très importants entre le parc public (de 5 à 9 euros/m<sup>2</sup> selon les types de logements sociaux) et parc privé (de 10 à plus de 15 euros selon les secteurs).

-Un prix du foncier constructible multiplié par 2,5 entre 2002 et 2012.

-Des prix de vente de logements dans le neuf proche de 4000 euros/m<sup>2</sup> en moyenne.

-Un déficit fautive par rapport à la loi sur les logements sociaux pour certaines communes de l'agglomération.

## QUE DIT L'ÉGLISE ?

En tant que citoyen et chrétien nous partageons la conviction que l'habitat n'est pas un bien marchand ordinaire dont on pourrait se passer et il n'est pas acceptable qu'il y ait des exclus du logement.

Une réflexion sur le bien commun et l'usage des biens doit nous permettre de changer notre regard sur nos approches en matière de logement. Pour cela nous pouvons nous référer au Concile Vatican II et notamment à l'article 69 de l'encyclique *Gaudium et Spes* qui évoque la notion de la destination universelle et de la propriété privée des biens : « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité. Quelles que soient les formes de la propriété adaptées aux légitimes institutions des peuples, selon les circonstances diverses et changeantes, on doit toujours tenir compte de cette destination universelle des biens ». La *Commission Justice et Paix* reprenait cette réflexion en 1987 en parlant de « ces biens, sans lesquels il est impossible de mener une vie humaine digne de ce nom, doivent être procurés équitablement à ceux qui en sont dépourvus. A la lumière de

l'enseignement de l'Église sur la destination universelle des biens, on comprend que la propriété a une fonction sociale propre, subordonnées au droit de l'usage commun. C'est en réfléchissant sur ce principe que nous arrivons mieux à comprendre que le logement constitue un bien social primaire et ne peut être considéré simplement comme une affaire de marché « **SANS TOIT, PAS DE VIE** »

**SUR LE PLAN PASTORAL** : Comment notre paroisse agit ?

**Rappelons les opérations déjà engagées :**

- 4 logements confiés gratuitement à Habitat et Humanisme au 5, rue de Romagny (ancienne maison des sœurs)
- Gestion solidaire de l'appartement du 9, rue Massenet.
- Logement provisoire au presbytère St Joseph pour une famille arménienne (autorisation pour raison de santé)
- Au presbytère, abri de nuit ponctuel, en l'absence de réponse du 115.
- organisation d'un réseau de dépannage entre paroissiens volontaires pour accueillir une semaine ou plus, une personne, une famille à la rue.

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

- La communauté d'agglomérations « Annemasse Agglo » pilote un **programme local de l'habitat (PLH)** qui définit, pour six ans, la politique à mettre en œuvre pour répondre aux besoins en logements. Document en ligne sur le site [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr), rubrique habitat.

- **L'Association Départementale d'Information sur le Logement ADIL 74** a pour mission d'expliquer, conseiller, informer les particuliers gratuitement et en toute neutralité sur toutes questions d'ordre juridique, financier et fiscal en matière de logement. Si donc vous souhaitez déposer une demande en Haute-Savoie, consultez le site : [www.plsfichierhlm.com](http://www.plsfichierhlm.com) ou téléphonez au 04 50 45 04 22 pour connaître la procédure à suivre.

- **la Fondation Abbé Pierre**, reconnue d'utilité publique en 1992 a pour objet d'agir « pour que les plus défavorisés trouvent à se loger dignement et durablement, quels que soient le montant de leurs ressources et leur situation sociale ». Parce que même lorsque l'on est démuné, on doit avoir accès à des conditions d'habitat dignes et décentes, sans lesquelles aucun projet de vie ne peut s'envisager- site : [www.fondation-abbé-pierre.fr](http://www.fondation-abbé-pierre.fr)

- **Habitat et Humanisme** : depuis plus de 25 ans Habitat et Humanisme agit en faveur du logement et de l'insertion des personnes en difficulté. Contact : à Annecy 11, rue de Rumilly tél : 04 50 51 71 42 Site internet [haute-savoie@habitat-humanisme.org](mailto:haute-savoie@habitat-humanisme.org)

**Date. Le 1<sup>er</sup> octobre 2015**

- Soirée avec des élus sur la problématique du logement dans notre agglo.
- accompagnement, avec d'autres associations, de personnes sans logement-

**La situation présente nous pousse à explorer des pistes et notre foi nous éclaire « j'étais mal logé, sans logement et vous avez ouvert vos yeux et agi en frère »**

- Programme « Propriétaires et solidaires » d'Habitat et Humanisme.
- Accompagnement, en lien avec les services sociaux, des personnes mal logées.
- Accueil des réfugiés : participation au programme de la Ville d'Annemasse.
- Agir comme citoyen pour une politique qui fasse du logement un bien social.

Il y a dans notre région un lien étroit entre logement et conditions humaines de vie : c'est un point où nous avons à chercher à vivre, en cohérence avec notre foi, le service du frère, personnellement et ensemble.

**Osons être fraternel sur ce chantier !**